



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 10 Décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 10 Décembre à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Jacques BENARD, Jean-Luc OHIER (Suppléant EPSM), Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, Philippe BONNIN, Luc MANGELINCK, Madame Valérie FAUCHEUX

Pouvoir : de M. NADESAN à Mme FAUCHEUX, de M. LEFEUVRE à M. FAUVEL, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Sandrine ROL et Evelyne PANNETIER, Messieurs Yannick NADESAN, Marc HERVE, Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER et André LEFEUVRE

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON Comptable public, Madame Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

**Secrétaire de séance : Monsieur Jean RONSIN**

**Nombre de Membres du Comité présents : 9**

**Nombre de Membres du Comité votants : 12**

Date de la convocation : le 03 Décembre 2019

**N°19/12/07 Revalorisation ticket restaurant**

## Comité Syndical du 10 Décembre 2019

N°19/12/07 Revalorisation ticket restaurant

Rapport,

Vu la délibération du 9 novembre 2004 approuvant la mise en place des chèques déjeuner aux agents.

Vu la délibération n° 15/10/12 modifiant les critères d'attribution et portant le montant de la participation du SMG35 à 4,80€.

Vu que cette prestation n'a pas été revalorisée depuis 4 ans

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **FIXER** le montant de la participation du SMG35 à 5,10€ (soit 60% de la valeur d'un ticket de 8,50€)

2°) **APPLIQUER** cette modification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

**Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité.**

Fait à Rennes, le 10 Décembre 2019

Le Président,

Auguste FAUVEL

